

NOTICE D'EMPLOI

DUOFLECT® solution pour spot-on - chiens de 2 à 10 kg et chats de plus de 5 kg

EAN / GTIN	3411112264667 / 03411112264667
Présentation	Boîte de 3 pipettes unidoses de 0,7 ml
Espèces cibles	Chiens de 2 à 10 kg et chats de plus de 5 kg
Statut	Médicament vétérinaire non soumis à ordonnance

À RETENIR

Une pipette entière par animal, appliquée directement sur la peau, en un seul point entre les omoplates / à la base du cou. Ne pas utiliser chez le lapin. Éviter tout léchage entre animaux après application.

1. À QUOI SERT CE MÉDICAMENT ?

Traitement et prévention des infestations par les puces et/ou les tiques. Il peut également être intégré à un programme de traitement de la dermatite par allergie aux piqûres de puces (DAPP), lorsque le diagnostic a été posé par un vétérinaire.

Chez le chien	Puces : efficacité immédiate et prévention des nouvelles infestations adultes pendant 9 semaines. Inhibition du développement des œufs et des larves pendant 8 semaines. Tiques : efficacité immédiate et persistante pendant 6 semaines.
Chez le chat	Puces : efficacité immédiate et prévention des nouvelles infestations adultes pendant 8 semaines. Inhibition du développement des œufs et des larves pendant 6 semaines. Tiques : efficacité immédiate et persistante pendant 5 semaines.

2. COMPOSITION

Une pipette de 0,7 ml contient : fipronil 121 mg et (S)-méthoprène 60 mg. Excipients à effet connu : butylhydroxyanisole (E320) 0,14 mg et butylhydroxytoluène (E321) 0,14 mg.

3. POSOLOGIE ET FRÉQUENCE

Animal	Dose	Renouvellement habituel
Chien de 2 à 10 kg	1 pipette entière de 0,7 ml	Toutes les 6 semaines, selon le niveau d'exposition parasitaire
Chat de plus de 5 kg	1 pipette entière de 0,7 ml	Toutes les 5 semaines, selon le niveau d'exposition parasitaire

INTERVALLE MINIMAL

En l'absence d'études complémentaires, ne pas renouveler le traitement à moins de 2 semaines d'intervalle.

4. MODE D'ADMINISTRATION

- 1. Détacher une alvéole de la plaquette et l'ouvrir avec des ciseaux en suivant la ligne indiquée.
- 2. Retirer la feuille d'aluminium et sortir la pipette.
- 3. Tenir la pipette verticalement, tapoter légèrement pour faire descendre le liquide, puis casser l'embout au niveau du trait prédécoupé.
- 4. Écarter les poils entre les omoplates / à la base du cou jusqu'à voir la peau.
- 5. Poser l'embout sur la peau et vider entièrement la pipette en un seul point, directement sur la peau.

APRÈS APPLICATION

Laisser sécher complètement le site d'application. Empêcher les animaux de se lécher entre eux. Ne pas manipuler ni jouer avec l'animal pendant au moins 12 heures. Il est conseillé d'appliquer le produit le soir et de ne pas laisser l'animal dormir avec ses maîtres, en particulier les enfants, le jour du traitement.

5. CONTRE-INDICATIONS ET PRÉCAUTIONS

- Ne pas utiliser chez le lapin : des effets indésirables parfois mortels peuvent survenir.
- Ne pas utiliser chez un animal malade, fiévreux ou convalescent.
- Ne pas utiliser en cas d'hypersensibilité au fipronil, au (S)-méthoprène ou à un excipient.
- Usage externe uniquement. Ne jamais administrer par voie orale.
- Ne pas appliquer sur une plaie ou une lésion cutanée.
- Éviter le contact avec les yeux. En cas de contact, rincer immédiatement et abondamment à l'eau.
- Appliquer sur une peau sèche, à un endroit que l'animal ne peut pas lécher.
- Chez le chien : innocuité non établie avant 8 semaines ou en dessous de 2 kg.
- Chez le chat : innocuité non établie avant 8 semaines ou en dessous de 0,5 kg.
- Gestation/allaitement : utiliser uniquement après évaluation bénéfice/risque par le vétérinaire.

6. PRÉCAUTIONS POUR LA PERSONNE QUI APPLIQUE LE PRODUIT

- Éviter tout contact avec la peau, les yeux et la bouche. Ne pas manger, boire ou fumer pendant l'application.
- Se laver soigneusement les mains à l'eau et au savon après utilisation.
- Les personnes hypersensibles au fipronil ou au (S)-méthoprène ne doivent pas appliquer le produit.
- En cas d'ingestion accidentelle ou d'irritation persistante, consulter rapidement un médecin et lui montrer la notice ou l'étiquette.
- Conserver les pipettes dans leur emballage d'origine jusqu'à utilisation et jeter immédiatement les pipettes vides hors de portée des enfants.

7. BAINS, SHAMPOOINGS ET ENVIRONNEMENT

Chez le chien, une immersion hebdomadaire dans l'eau après le traitement n'altère pas la durée d'efficacité. En revanche, des shampoings hebdomadaires peuvent réduire l'efficacité contre les puces adultes. Les effets des bains et shampoings n'ont pas été établis chez le chat.

En cas d'infestation importante, traiter également les couchages, tapis, canapés et zones de repos avec un produit adapté à l'environnement. Tous les animaux du foyer doivent être pris en charge avec un antiparasitaire approprié.

PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

Le produit est dangereux pour les organismes aquatiques. Ne pas laisser un chien traité nager dans un cours d'eau pendant les 2 jours suivant l'application. Ne pas jeter le produit ou les pipettes dans les eaux usées ou les cours d'eau.

8. EFFETS INDÉSIRABLES POSSIBLES

Les effets suivants ont été rapportés très rarement :

- Aspect humide, poils ébouriffés, dépôts secs ou légères squames au point d'application ; ces modifications sont transitoires.
- Hypersalivation transitoire après léchage du produit, principalement liée à la nature de l'excipient.
- Chez le chien, vomissements après ingestion du produit.

En cas de réaction inhabituelle, importante ou persistante, demander conseil à un vétérinaire ou à un pharmacien.

9. SURDOSAGE

Aucun effet indésirable n'a été observé dans les études de tolérance chez des chiots de 8 semaines d'environ 2 kg ou des chatons de 8 semaines d'environ 1 kg, traités à plusieurs reprises avec jusqu'à 5 fois la dose recommandée. Respecter néanmoins strictement la dose et la fréquence indiquées.

10. CONSERVATION

- Conserver dans l'emballage d'origine jusqu'au moment de l'utilisation.
- Pas de précaution particulière de température indiquée dans le RCP.
- Ne pas utiliser après la date de péremption figurant sur l'emballage.
- Tenir hors de la vue et de la portée des enfants.

11. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

Titulaire de l'AMM	CEVA Santé Animale, 8 rue de Logrono, 33500 Libourne, France
N° d'AMM	FR/V/3615427 6/2014
Date de mise à jour du RCP	27 juin 2025
Sources utilisées	RCP officiel ANMV/ANSES et fiche Med'Vet correspondant au GTIN 03411112264667

IMPORTANT

Cette fiche est une notice pratique destinée à faciliter l'utilisation. Elle ne remplace pas la notice réglementaire contenue dans l'emballage. Lire intégralement la notice officielle avant emploi et demander conseil à un vétérinaire ou à un pharmacien en cas de doute.